

J'ai récemment été interrogé par une commission présidée par Jacques Jousset-Dubien, Président du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie, qui a pour objet d'étudier les relations entre recherche et enseignement supérieur. Il me semble utile de communiquer aux lecteurs d'INSERM actualités l'essentiel de la teneur de mes propos devant elle : ils avaient pour objet de lancer (ou plutôt de relancer !) le débat sur certains des thèmes qui nous sont chers et qui sont, d'une certaine façon, au cœur de la réflexion engagée par les Etats Généraux de l'Université.

Les remarques qui suivent portent exclusivement, je tiens à le préciser d'emblée, sur le rôle des institutions, non sur celui des hommes, qui sont eux, s'ils le souhaitent, interchangeables dans leurs fonctions - et le seraient, en pratique, d'autant plus aisément que les rôles spécifiques de chacune des institutions concernées seraient mieux identifiés et reconnus.

1- Quitte à paraître quelque peu provoquant, j'ai d'abord tenu à rappeler que si la finalité de la recherche «institutionnelle» est... la recherche - c'est-à-dire le développement de stratégies d'acquisition par la science de connaissances résolument nouvelles - celle des universités me paraissait être de concevoir et de dispenser un enseignement qui justifie pleinement le qualificatif de supérieur. Un tel enseignement, en période d'explosion permanente des connaissances scientifiques, ne peut qu'être lui-même en permanent renouvellement, c'est-à-dire se nourrir, à chaque instant, des progrès des connaissances «analytiques» et les intégrer systématiquement dans une démarche à vocation synthétique. Un tel enseignement constitue donc, en soi, une véritable recherche, mais d'un autre ordre que la recherche scientifique «ordinaire», et qui lui est strictement complémentaire : une recherche que l'on pourrait, précisément, qualifier de «recherche d'ordre synthétique».

2- La France est, à ce propos, dans une situation de «mutant» par rapport à presque tous les pays de niveau de développement équivalent. La recherche institutionnelle y est en effet clairement distincte de l'enseignement supérieur puisqu'elle gère des personnels propres (chercheurs, ingénieurs, techniciens ou administratifs «temps-plein») et qu'elle dispose de laboratoires propres, pas nécessairement (quoique majoritairement) associés à des universités. J'ai suggéré à la commission que, plutôt que d'essayer de gommer cette situation exceptionnelle, l'on se donne pour but de l'exploiter au maximum, afin de tirer tout le parti

possible de l'individualisation de fait des deux fonctions, aujourd'hui essentielles et complémentaires, que sont la recherche «analytique» et la recherche «synthétique». Un évident «avantage sélectif» pourrait être associé à une utilisation systématique de cette particularité historique de notre pays.

3- L'enseignement supérieur devrait donc revendiquer sa place en tant que tel, sans avoir à s'abriter derrière le paravent de la recherche analytique pour légitimer son existence et son utilité sociale. Ce dont il souffre principalement aujourd'hui, c'est de ne pas être considéré - à tort ! - comme suffisamment valorisant en soi, au même titre que l'est la recherche analytique. Or ce dont nous avons le plus directement besoin, en cette fin du vingtième siècle, est d'un enseignement supérieur qui se donne comme tâche de transférer, en peu d'années, à tous les jeunes gens qu'il forme le contenu d'un savoir rapidement évolutif et, plus encore, des méthodes de renouvellement de ce savoir au fur et à mesure que progresseront, au cours des temps à venir, les données fondamentales de la science. Il ne devrait pas être impossible de rappeler avec force que cette fonction est la clef de l'avenir même du pays.

4- S'agissant spécifiquement de la recherche scientifique en tant que telle, les responsabilités en la matière des universités et des organismes nationaux ne sont pas les mêmes mais étroitement complémentaires, pour deux raisons au moins. Les organismes de recherche sont situés à l'échelle nationale, et ils ont une responsabilité majeure d'évaluation nationale comparative des projets de recherche qui leur sont soumis (dans l'esprit d'un «concours» national). Les universités sont, elles, situées à l'échelle régionale, elles ont de ce fait une connaissance fine du tissu scientifique et technique local, elles peuvent par là-même concevoir et mettre en œuvre en leur sein et autour d'elles de véritables stratégies de développement ; elles sont par contre moins bien placées, par nature même, vis-à-vis de la comparaison compétitive des projets. Aux universités, tout naturellement, la responsabilité de bâtir les stratégies de développement, aux organismes nationaux celle de procéder à une analyse comparative des projets présentés par les unes et les autres et à une sélection fondée sur leur seule valeur scientifique...

Essayons donc, ensemble, de pousser un peu plus loin l'analyse de nos complémentarités : elles devraient nous permettre d'aborder l'avenir avec des outils et un optimisme renouvelés.